

## Promouvoir l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires

### **VERS UN NOUVEAU MODELE DE PARTENARIAT POUR DES INVESTISSEMENTS AGRICOLES RESPONSABLES & GAGNANT-GAGNANT**

- Profits financiers pour les investisseurs
- Rentabilité économique pour les communautés
- Respect des équilibres écologique

### **NOTE N°1**

**Ndéye Yandé NDIAYE**

Juriste, Responsable des programmes fonciers à IPAR

**Oumar WATT**

Sociologue, Assistant de Recherche à IPAR

Supervision et coordination :

**Dr Cheikh Oumar BA**

Directeur Exécutif d'IPAR

**Mars 2025**

## 1. Résumé

Au cours des dernières décennies, les investissements agricoles réalisés au Sénégal, en particulier par des sociétés étrangères, ont entraîné des transferts fonciers importants et généré plusieurs contestations. Afin d'éclairer les décideurs et les investisseurs sur les voies d'un développement agricole plus responsable, une étude portant sur les processus d'installation des investissements agricoles a été réalisée par l'IPAR pour analyser en profondeur les pratiques d'investissement et proposer des actions pour des systèmes agricoles durables, équitables et résilients. Cette étude appelle à une refonte des approches d'investissement agricole basées sur une triple performance : profit financier pour les investisseurs, préservation de l'environnement et un impact socio-économique positif pour les communautés locales. Ce nouveau partenariat sera axé sur les piliers suivants :

- ▶ Une valorisation sécurisée du foncier des communautés ;
- ▶ Un environnement propice à l'investissement et des retours financiers ;
- ▶ La sauvegarde des espaces pastoraux avec une facilité d'accès aux espaces de pâturage ;
- ▶ Des techniques agricoles raisonnées et contribuant à la préservation de l'environnement ;
- ▶ La création d'emplois décents en améliorant la rémunération et les conditions de travail ;
- ▶ Une RSE axée sur les besoins économiques, sociaux et environnementaux des populations ;
- ▶ La promotion d'une gouvernance participative et inclusive pour favoriser un climat de confiance.

## 2. Contexte et problématique

Les investissements agricoles constituent un levier essentiel pour le développement économique et social et un moyen de lutte contre l'insécurité alimentaire notamment dans les pays en développement. Pendant longtemps, la croissance des investissements dans le domaine agricole s'est accompagnée de logiques capitalistes néoclassiques marquées principalement par la productivité et la rentabilité (Cotula et al, 2009). D'où une promotion plus marquée des investissements agricoles dits responsables qui se distinguent par une série de caractéristiques clés qui les rendent bénéfiques à la fois pour l'environnement, les communautés locales, et les investisseurs à long terme (Pretty et al, 2018 ; Tiftonell et Giller, 2013).

Afin d'éclairer les décideurs politiques et les investisseurs sur les voies d'un développement agricole plus responsable et inclusif au Sénégal, l'IPAR a réalisé une étude (ayant conduit à cette note) pour analyser en profondeur les pratiques d'investissement agricole au Sénégal, à la lumière des principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires adoptés en 2014 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA-IRA). Et ce, en examinant les expériences de huit (8) entreprises agro-industrielles implantées dans sept (07) communes localisées dans trois zones agroécologiques (Niayes, vallée du fleuve Sénégal et bassin arachidier). La collecte de données a été réalisée auprès de plus de 300 acteurs (services déconcentrés, élus locaux, agro-industriels, populations et société civile).

Cette étude avait pour ambition de servir de catalyseur d'actions concrètes vers des systèmes agricoles durables, équitables et résilients au Sénégal. Elle a révélé :

- ▶ Les complexités et les défis liés à l'implantation d'agrobusiness dans les zones rurales et un écart significatif entre les principes CSA-IRA et leur application concrète sur le terrain ;
- ▶ Les tensions et conflits résultant d'une prise en compte insuffisante des préoccupations des populations locales (accès à la terre, emploi et protection de l'environnement) ;
- ▶ L'impact mitigé des activités des entreprises agricoles sur le développement économique local, l'emploi des jeunes et l'autonomisation des femmes ;
- ▶ Les impacts négatifs de certaines pratiques agricoles intensives sur la biodiversité, la qualité des sols et des eaux (enjeux environnementaux et gestion durable des ressources naturelles).

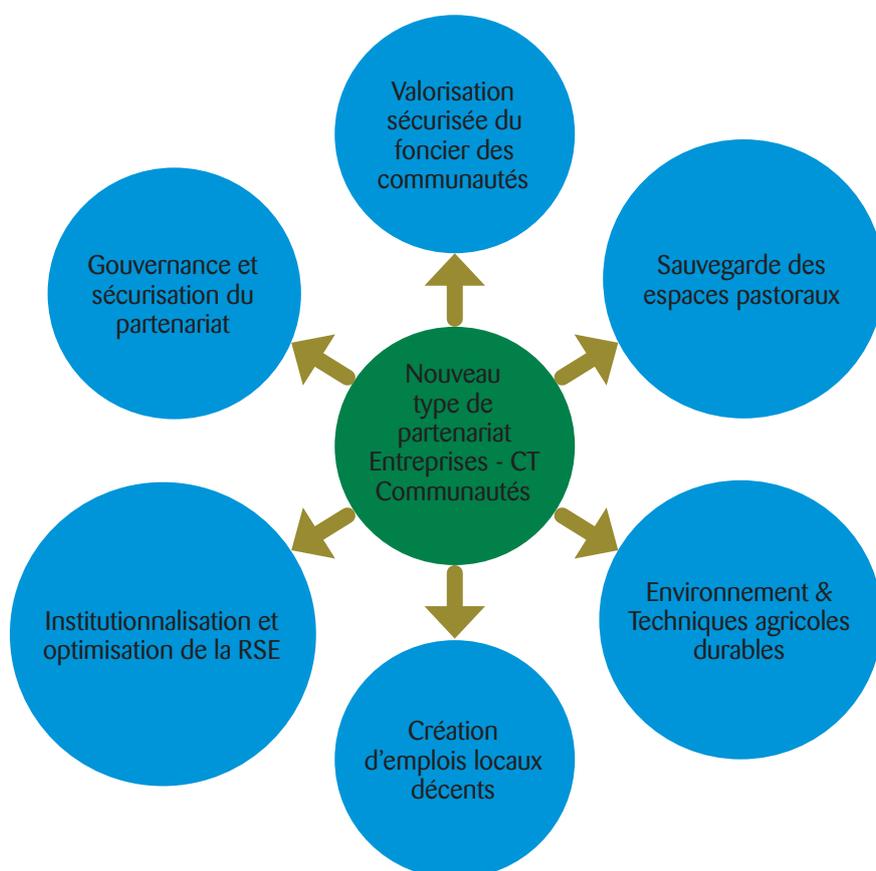
Enfin, cette étude appelle à un changement des approches d'investissement agricole au Sénégal, en veillant à une participation accrue des communautés locales et à l'engagement renforcé des entreprises envers le développement durable. Les recommandations formulées visent à promouvoir des investissements qui contribuent véritablement au développement économique, tout en préservant les intérêts sociaux et environnementaux des communautés locales, et en garantissant des retours financiers pour les investisseurs.

C'est dans cette optique qu'est élaborée la présente note politique qui traite du renouveau des modèles de partenariat gagnant-gagnant entre les entreprises, les communautés locales et les collectivités territoriales pour promouvoir une collaboration optimale selon les principes CSA-IRA.

### 3. Pourquoi un nouveau modèle de partenariat ?

L'étude d'IPAR a montré que les entreprises ont d'une part, permis la création d'emplois pour les jeunes et les femmes et d'autre part initié des actions de responsabilité sociétale avec la construction d'infrastructures communautaires et un soutien timide des activités agricoles locales. Cependant, l'inégale répartition de ces actions et le manque d'inclusion ont fait que de petites exploitations familiales, qui jouent un rôle important dans l'économie locale, n'ont pas pleinement bénéficié de ces initiatives. Une bonne part des localités d'installation des agro-industries enquêtées restent confrontées à la dégradation de l'environnement, des ressources naturelles, aux pertes de terres agricoles et une insécurité économique (emplois mal rémunérés et conditions de travail précaires).

Ainsi, il ressort que les pratiques des entreprises ne répondent pas aux attentes et besoins des communautés impactées dans la plupart des cas. Ces dernières souhaitent la redéfinition des partenariats en accords gagnant-gagnant qui les repositionnent comme parties prenantes à l'investissement. Ce nouveau modèle de partenariat repose sur six (06) piliers présentés sous formes de recommandations à l'endroit des entreprises, des communautés locales et des collectivités territoriales.



#### PILIER N°1 Valorisation sécurisée du foncier des communautés

Il s'agit désormais d'adopter une posture ne permettant aucunement l'aliénation du foncier par les entreprises tout en leur garantissant une sécurité durant toute la durée des projets d'investissement. Pour ce faire, la collectivité territoriale d'accueil devra délibérer non pas au nom de l'entreprise, mais plutôt au nom des propriétaires légitimes, afin que ces derniers puissent conclure un partenariat avec l'entreprise, fondé sur sa contribution en nature, notamment le foncier.

Ainsi, ce partenariat devra sécuriser la terre des communautés à travers les modalités suivantes :

- ▶ La délimitation de l'emprise foncière mise à la disposition de l'entreprise dans le long terme avec un schéma annuel de progression des superficies à occuper ;
- ▶ La délibération progressive du foncier au profit de la communauté en fonction de la progression réelle du processus de mise en valeur des terres par l'entreprise ;
- ▶ La prise en compte des autres activités productives en compétition sur les ressources foncières à savoir les activités agricoles et pastorales des communautés ;
- ▶ La conduite d'un partenariat selon deux (2) options qui suivent :
  - i) la prise en compte du foncier comme apport des communautés sous forme de capital (avec en retour des dividendes) ; et
  - ii) la location des terres (avec en retour des redevances annuelles) avec restitution et remise en état des terres à la fin du contrat.
- ▶ La formalisation écrite du contenu du partenariat avec des conventions écrites sous la supervision et approbation des autorités locales et administratives.

Les locations annuelles et les partenariats à long terme offrent des modèles flexibles et mutuellement bénéfiques permettant une collaboration durable. Ils facilitent l'accès aux terres et maintiennent des relations économiques dynamiques avec les communautés sans risque de perdre leurs terres.

## **PILIER N°2** Sauvegarde des espaces pastoraux

La faible prise en compte des droits fonciers pastoraux par les agrobusiness suscite de vives préoccupations qui aboutissent souvent à de fortes tensions entre investisseurs et éleveurs pour deux raisons essentiellement : i) les entreprises occupent souvent des zones de pâturage, parcours de bétail, et points d'eau ; et ii) l'extension des superficies occupées par les entreprises crée un rétrécissement des couloirs de passage du bétail conjugué avec une absence de matérialisation des parcours de bétail ;

Ce qui soulève des questionnements sur la préservation des moyens de subsistance des éleveurs et met en lumière la dichotomie entre le développement économique induit par les investissements agricoles et les besoins locaux en ressources et espaces pastoraux. Les éleveurs se retrouvent avec des pâturages réduits, ce qui entraîne des incursions du bétail dans les champs et cause des conflits sociaux.

Ainsi, pour le respect de ce pilier, en plus de préserver les espaces pastoraux, les agrobusiness devront prendre en compte dans leurs engagements : i) l'aménagement d'importantes surfaces (5 à 10%) de leurs occupations foncières pour la culture fourragère ; ii) la construction d'abreuvoirs et l'établissement de couloirs de passage pour faciliter l'accès aux points d'eau pour le cheptel ; et iii) la mise à disposition pour les éleveurs des résidus de récolte. Cette dernière pratique permettra aux éleveurs de bénéficier de ressources supplémentaires pour le bétail et d'atténuer l'impact de l'occupation des terres pastorales.

## **PILIER N°2** Environnement & Techniques agricoles durables

La gestion des externalités environnementales représente un enjeu considérable au regard des impacts directs subis par les communautés. Tout en offrant des avantages économiques, les agrobusiness engendrent en même temps des effets négatifs sur l'environnement, leurs activités suscitent des préoccupations majeures quant à leurs effets sur l'agriculture locale et l'environnement. En sus des inquiétudes ont été exprimées sur des difficultés d'accès à l'eau souvent liées à la multiplication des forages d'exploitation par certaines entreprises.

Les investisseurs ne respectent pas toujours les réglementations environnementales et recourent à des pratiques agricoles intensives (l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques) qui ont souvent des impacts potentiels sur l'environnement notamment en termes de dégradation des sols, pollution de l'eau et de perte de biodiversité. Ces impacts constituent des risques pour la santé humaine et la durabilité des terres agricoles. Des cas de contaminations de bétail par des pesticides ayant entraîné la mort d'animaux ont été notées sans compensation adéquate des éleveurs touchés.

Les options et pratiques respectueuses de l'environnement à privilégier sont :

- ▶ La réalisation d'études d'impact environnemental avant l'installation des projets ;
- ▶ La promotion de techniques agricoles raisonnées avec une optimisation de l'utilisation de l'eau et une faible utilisation des engrais chimiques et des pesticides ;
- ▶ Le renforcement de la contribution des agrobusiness à la conservation et à la gestion des ressources locales par des initiatives RSE (à côté des actions sociales). Il peut s'agir d'actions de reboisement et de construction d'infrastructures pour améliorer l'accès à l'eau et restaurer le couvert végétal (biodiversité locale et séquestration du carbone).

#### **PILIER N°4** Création d'emplois locaux décents (jeunes et femmes)

Les agro-industries contribuent à la création d'emplois dans les localités où elles sont implantées particulièrement pour les femmes et les jeunes, contribuant ainsi à la réduction du chômage. De plus, en recrutant des membres des familles propriétaires des terres ou en priorisant l'embauche de jeunes dont les familles sont affectées par les projets, les entreprises renforcent les liens avec la communauté d'accueil. Néanmoins, des difficultés majeures en termes d'emploi persistent à savoir la précarité de l'emploi et la faible rémunération.

Le déphasage entre les conditions de travail réelles et les attentes des travailleurs alimente ainsi le rejet de ces entreprises. Pour optimiser l'impact des agrobusiness sur l'emploi des jeunes, il est crucial d'améliorer la rémunération et les conditions de travail y compris la prise en charge médicale en cas de maladies liées au travail.

Pour que les initiatives des agrobusiness en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes soient pleinement efficaces, il faut une approche holistique, intégrant politiques de rémunération équitables, opportunités de formation continue et soutien aux activités génératrices de revenus des femmes.

#### **PILIER N°5** Institutionnalisation et optimisation de la RSE

Les actions de responsabilité sociale des entreprises (RSE) sont souvent perçues par les communautés comme des mesures superficielles, visant principalement à améliorer l'image de l'entreprise plutôt que d'apporter des changements durables et significatifs dans leur vie de tous les jours. Les nombreuses initiatives de RSE observées, axées principalement sur des dons et la satisfaction de certains besoins sociaux, laissent peu de place à des logiques de conservation et de valorisation des ressources productives. Des insuffisances sont notées sur la transparence et de la cohérence des activités de RSE qui ne bénéficient pas de manière égale à la communauté.

Pour apporter des corrections optimales, les mesures qui suivent seraient nécessaires :

- ▶ Renforcer le cadre juridique pour institutionnaliser et rendre obligatoire la RSE ;
- ▶ Mettre en place un cadre de dialogue continu entre les entreprises et les populations locales pour : i) élaborer une politique RSE inclusive, intégrant les préoccupations économiques, sociales et environnementales des communautés ; et ii) évaluer régulièrement l'impact des initiatives RSE et ajuster les stratégies en conséquence ;
- ▶ Investir dans des infrastructures éducatives, sanitaires et sociales pour les communautés ;
- ▶ Fournir aux petits exploitants l'accès à des intrants, à des équipements de production, à des technologies avancées, à des infrastructures de transport et aux marchés ;
- ▶ Encourager la transparence et la communication sur les actions de RSE de l'entreprise ;
- ▶ Contribuer à l'autonomisation des femmes par le renforcement continu des compétences et l'appui à leurs activités traditionnelles.

La collaboration entre communautés et entreprises devra être formalisée par une convention de partenariat impliquant toutes les parties prenantes. Cet accord devra être clair, applicable et sécurisé par les autorités administratives. La gestion de ce partenariat sera basée sur :

- ▶ L'implication des populations locales dans les processus de négociation sur les procédures d'attribution des terres et les modalités d'indemnisation des projets agrobusiness ;
- ▶ L'approbation des conventions de partenariat par les autorités administratives compétentes ;
- ▶ L'organisation de consultations régulières avec les communautés pour identifier les besoins et priorités et impliquer les populations dans les processus de planification et de décision ;
- ▶ L'établissement de plateformes de communication pour faciliter l'échange d'informations et de préoccupations entre l'entreprise et la communauté (plateformes en ligne ou des sessions d'information en présentiel) et permettre aux communautés de poser des questions, partager leurs préoccupations, et de rester informés des développements en cours.
- ▶ La mise en place des mécanismes de suivi et d'évaluation rigoureux, pour garantir le respect des engagements, et de comités de gestion des conflits pour répondre aux différends.

Cette approche de gouvernance va permettre de prendre en compte les préoccupations des populations et créer ainsi un climat de confiance essentiel au développement de l'entreprise.

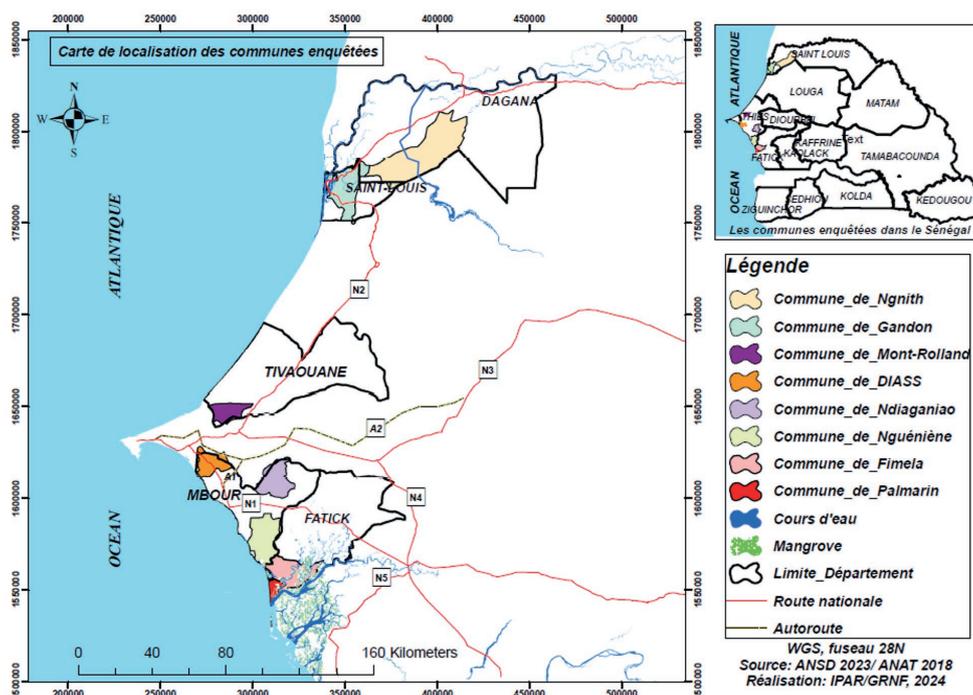
## 4. Conclusion

La mise en œuvre de ces six leviers permettra une redistribution inclusive et équitable des revenus et un renforcement des capacités locales pour une participation des communautés dans les chaînes de valeur agricoles. En effet, dans ce nouveau modèle de partenariat, les communautés apporteront la terre et l'investisseur apportera les moyens matériels et financiers. Cette orientation, permettra d'éliminer la dépossession des propriétaires terriens et de les transformer en « agri-preneurs » et non en « ouvriers agricoles ».

## 5. ANNEXES

### DEMARCHE METHODOLOGIQUE DEVELOPPEE

L'étude qui a servi de base à l'élaboration de cette note a adopté une orientation qualitative afin de mieux répondre aux objectifs de la recherche. Cette démarche qualitative est particulièrement appropriée pour mettre en lumière les logiques qui sous-tendent les stratégies adoptées par les agrobusiness pour accéder à la terre, les relations qu'ils entretiennent avec les communautés, ainsi que leur connaissance et leur mise en pratique des principes d'investissement responsable en agriculture. Les entretiens semi-directifs et les groupes de discussion (focus group) ont été les deux principaux outils utilisés pour la collecte de données. Ces méthodes permettent de recueillir des informations détaillées et nuancées sur les perceptions, les expériences et les attentes des différentes parties prenantes, fournissant ainsi une compréhension plus approfondie des dynamiques locales et des implications des investissements agricoles.



**Tableau :** Nombre de personnes enquêtées selon les communes et les cibles

CIBLES	COMMUNES						
	Gandon	Nguith	Diass	Mont-Rolland	Nguénième	Ndiagianiao	Palmarin/Fimela
Services déconcentrées & Elus locaux	5	4	7	5	11	6	15
Communautés locales	24	24	22	22	41	26	41
OSC + Pers ressources	6	10	8	10	8	6	8
Entreprises		1	1	1	1		1
<b>TOTAL PAR COMMUNE</b>	<b>35</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>61</b>	<b>38</b>	<b>65</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>314</b>						

### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Anseuw, W., Boche, M., Breu, T., Giger, M., Lay, J., Messerli, P., Nolte, K., 2012. Transnational Land Deals for Agriculture in the Global South. Analytical Report based on the Land Matrix Database. Bern/Montpellier/Hamburg: CDE/CIRAD/GIGA.

Bulman, A., Coleman, J., Merrill, E., Akwii, E., Songy, M. et Fiedler, Y. 2024. Filtrage des investissements responsables dans l’agriculture et les systèmes alimentaires – Outils et conseils destinés aux autorités gouvernementales. Rome, FAO.

Byerlee, D.R., Deininger, K.W., Lindsay, J.M., Norton, A., Selod, H. et Stickler, M.M. 2011. Rising global interest in farmland: can it yield sustainable and equitable benefits. Agriculture and rural development. Banque mondiale, Washington.

Cotula, L., 2013. *The Great African Land Grab? Agricultural Investments and the Global Food System*. London: Zed Books.

Cotula, L., Vermeulen, S., Leonard, R., Keeley, J., 2009. *Land Grab or Development Opportunity? Agricultural Investment and International Land Deals in Africa*. London: IIED, FAO, IFAD.

CSA (Comité de la sécurité alimentaire mondiale). 2022. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome.

De Schutter, O., 2011. How Not to Think of Land-Grabbing: Three Critiques of Large-Scale Investments in Farmland. *The Journal of Peasant Studies*, 38(2), pp.249-279.

FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture). 2014. *Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*. Rome.

Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. 2011. *Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture*. Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome

Hall, R., 2011. Land Grabbing in Southern Africa: The Many Faces of the Investor Rush. *Review of African Political Economy*, 38(128), pp.193-214.

OXFAM. 2012. *Notre terre, notre vie. Halte à la ruée mondiale sur les terres*. Note d'information. Oxford (Royaume-Uni).

Sénégal Émergent. 2018. *Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PNIASAN) 2018-2022*.

Union africaine, Groupe de la Banque africaine de développement et Commission économique pour l'Afrique. 2014. *Principes directeurs relatifs aux investissements fonciers à grande échelle en Afrique*. Addis-Abeba.

